

l'ambassade ou le consulat de ce pays pour vous renseigner au sujet de votre statut.

Si votre situation est en règle et que vous décidez de travailler dans l'autre pays, vous pourriez être soumis à certaines obligations. Par exemple, vous pourriez être assujéti à un service militaire obligatoire ou bien ne plus avoir le droit de recevoir aide et protection des représentants du Canada.

Si vous avez des difficultés à cause de votre double nationalité, mettez-vous immédiatement en rapport avec la mission canadienne la plus proche.

Questions de santé

Demander l'avis d'un médecin

Santé Canada recommande vivement aux voyageurs de se faire faire une évaluation de risque personnel avant leur départ en s'adressant à leur médecin de famille ou à une clinique de médecine des voyages. En se fondant sur les risques pour votre santé, le médecin pourra déterminer quels vaccins prescrire et quelles précautions spéciales vous devriez prendre à l'étranger. Le Laboratoire de lutte contre la maladie (LLCM) de Santé Canada

diffuse des renseignements sur la santé par l'entremise d'Internet (<http://www.hc-sc.gc.ca>) et du système de télécopieur interactif FAXlink. Pour accéder à FAXlink, il suffit de composer le (613) 941-3900 à partir d'un télécopieur et de suivre les instructions.

Vous pouvez obtenir la liste des cliniques de médecine des voyages de votre région en vous adressant au Programme de médecine des voyages de Santé Canada, au (613) 957-8739, à la Société canadienne de santé internationale, au (613) 241-5785, ou encore en consultant Internet (<http://www.csih.org/travinfo.html>)

Les vaccinations

Avant de partir pour l'étranger, vérifiez, bien avant votre départ, si vous avez besoin de vaccinations spéciales ou d'un traitement préventif contre des maladies telles que la fièvre jaune, la fièvre typhoïde, la méningite, l'encéphalite japonaise, l'hépatite ou la malaria. Certains pays exigent un certificat international de vaccination attestant l'immunisation contre la fièvre jaune. Si vous voulez des précisions à ce sujet, consultez votre médecin, le bureau local de la Société canadienne de santé internationale, le